



Roche Holding SA, Bâle

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2005 des actionnaires

le lundi 28 février 2005, à 10 h 30 (ouverture des portes à 09 h 30), au Centre des congrès de la Foire de Bâle (entrée à côté de l'hôtel «Le Plaza»), Bâle

Ordre du jour et propositions

1. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2004

Proposition du Conseil d'administration: approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2004.

2. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration: décharge à ses membres.

3. Décision relative à l'affectation du bénéfice résultant du bilan

Bénéfice de l'exercice 2004	CHF	1 815 438 499
-----------------------------	-----	---------------

Solde reporté de l'exercice précédent	CHF	3 622 789
---------------------------------------	-----	-----------

Total du bénéfice résultant du bilan	CHF	1 819 061 288
--------------------------------------	-----	---------------

Proposition du Conseil d'administration:

distribution d'un dividende ordinaire de CHF 2,00 (CHF 1,65 l'année précédente) brut par action et bon de jouissance	CHF	1 725 125 400
--	-----	---------------

Affectation à la réserve facultative	CHF	90 000 000
--------------------------------------	-----	------------

Total de l'affectation du bénéfice résultant du bilan	CHF	1 815 125 400
---	-----	---------------

Report à nouveau	CHF	3 935 888
------------------	-----	-----------

4. Elections au Conseil d'administration

(chaque élection a lieu séparément)

Proposition du Conseil d'administration:

4.1 réélection de Monsieur le Professeur John Bell au Conseil d'administration pour la durée de mandat statutaire de quatre ans;

4.2 réélection de Monsieur André Hoffmann au Conseil d'administration pour la durée de mandat statutaire de quatre ans;

4.3 réélection de Monsieur le Docteur Franz B. Humer au Conseil d'administration pour la durée de mandat statutaire de quatre ans.

5. Election de l'organe de révision et du réviseur des comptes du groupe

Proposition du Conseil d'administration:

réélection de KPMG Klynveld Peat Marwick Goerdeler SA comme organe de révision et réviseur des comptes du groupe pour l'exercice 2005.

Cartes d'entrée

Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée générale ont, selon les statuts, jusqu'au mercredi 23 février 2005 dernier délai pour demander leur carte d'entrée. Ils peuvent le faire soit en appelant notre société (tél.: 055 617 37 32; fax: 055 617 37 28), soit en s'adressant à une succursale bancaire en Suisse, auprès de laquelle ils déposeront leurs actions. Comme il est précisé au §12 des statuts, les cartes d'entrée doivent être établies au nom

de l'actionnaire. En cas de dépôt des actions auprès d'une succursale bancaire, cette dernière doit avoir pour instruction de communiquer à notre société le nom de l'actionnaire autorisé à être admis dans la salle. Suivant le nombre de participants, l'Assemblée générale pourra se tenir dans plusieurs salles à la fois, auquel cas les présentations et les discussions seront retransmises dans leur intégralité. L'exercice des droits liés à la qualité d'actionnaire est dans tous les cas garanti.

Documents

Le rapport de gestion, le rapport de l'organe de révision et le rapport du réviseur des comptes consolidés sont disponibles pour consultation par les actionnaires à compter du 7 février 2005 au siège de notre société à Bâle ou peuvent être consultés sur l'internet à l'adresse suivante: <http://www.roche.com/home/figures.htm>.

A partir de cette date, ces documents pourront également être commandés auprès de notre société (fax: 061 688 43 43).

Procurations

Les actionnaires qui n'ont pas l'intention de participer personnellement à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter. Pour l'octroi d'une procuration, il suffit de signer les cartes d'entrée et de les remettre au mandataire. Les actionnaires peuvent aussi, en particulier, se faire représenter par leur banque ou leur gérant de fortune professionnel comme représentant dépositaire, par le représentant indépendant ou par notre société.

La BDO Visura, Rennweg 34, 4020 Bâle, agit en qualité de représentant indépendant au sens de l'art. 689c CO. La procuration et les instructions doivent être transmises directement au représentant indépendant par l'actionnaire. Si vous décidez de déléguer une procuration pour l'exercice du droit de vote à la BDO Visura, celle-ci exercera ce droit de vote dans le sens d'une approbation des propositions du Conseil d'administration, sauf avis contraire de votre part, communiqué par écrit.

Dans le cas où des actionnaires voudraient mandater notre société, la procuration devra être retournée signée – avec mention de Roche Holding SA comme mandataire – à l'attention du Secrétaire du Conseil d'administration, bâtiment 21/143, 4070 Bâle. Dans ce cas, le droit de vote sera exercé dans le sens d'une approbation des propositions du Conseil d'administration.

Représentants dépositaires

Les représentants dépositaires au sens de l'art. 689d CO sont priés d'informer la société du nombre des actions qu'ils représentent dans les meilleurs délais, mais au plus tard le 28 février 2005 au contrôle d'entrée de l'Assemblée générale.

Bâle, le 3 février 2005

Pour le Conseil d'administration:
Le Président: Franz B. Humer